

Marchés découverte

Samedi 18/09/21 - 9h /12h

Objectif : sensibilisation aux caractéristiques des hameaux, recueil d'éléments de connaissance et identification des problématiques.

Avec un groupe d'une dizaine de personnes, animé par deux membres de l'équipe d'étude en charge d'assister la commune pour l'élaboration du PLU, nous avons effectué 2 déambulations : une première dans le hameau des **Bérards**, une seconde dans le hameau de **Parlanges**.



Les Bérards



A l'issue des déambulations, le groupe s'est retrouvé dans la salle communale de Parlanges pour une rapide synthèse, en présence de Mme Vidana (maire).



LES BERARDS



La constructibilité

L'assainissement collectif s'arrête au début de l'allée des Criquets après l'espace boisé ; les terrains non construits au-delà en direction des Gonnards ne sont pas constructibles au PLU actuel, et il n'y a pas de volonté de construire ici, ni de la part de la mairie, ni de la part des habitants.

Une problématique est évoquée concernant la mise en gestion par l'agriculture des terrains non constructibles situés dans la continuité des zones bâties : s'il y a une gestion par l'agriculture, celle-ci peut poser problème pour le propriétaire "qui ne peut plus récupérer son terrain ensuite", "qui n'est plus chez lui".

Les limites

Il y a un consensus sur le fait que les haies, qui doivent être de préférence diversifiées, sont préférables aux murs sans enduit, notamment s'ils ne sont pas recouverts de végétation, et aux clôtures plastifiées : "il faudrait interdire les murs", "et le plastique des brise-vues".

Dans le règlement actuel du PLU, les brises-vues sont déjà interdits sur la commune, mais il n'est pas facile de faire respecter cette interdiction.

La densification

Certains divisent de petites parcelles pour construire sur 300 m² ; « les voisins se retrouvent alors à 3 m des limites ! ».

Sur une parcelle située allée des Criquets dans la zone boisée en limite de la zone urbanisée, un permis de construire (PC) a été posé mais la parcelle est trop petite pour une construction cohérente : peut-être faut-il ici "dénoncer le PC" et "poser une déclaration d'utilité publique pour espace vert" ?

La place centrale

La place située au centre du hameau (rue des Cigales / allée des Grillons) semble peu appréciée par certains dans son nouvel aménagement, trouvant cet espace trop minéral pour un hameau (plantes enfermées dans des bacs, anciens arbres supprimés). Ils considèrent également que les usages sont désormais limités (suppression de l'arrêt de bus « où l'on papotait »), seuls les jeunes s'y rassemblent, laissant ensuite leurs déchets sur place. Ils estiment aussi que les manœuvres des voitures pour stationner sont compliquées (calibrage des passages trop étroit).

Cette place ne semble pas constituer une vraie centralité pour le hameau.



Allée des Criquets, parcelle boisée et terrain non constructible



Traitement des limites



Petite parcelle boisée avec PC



Place centrale



La desserte en transports collectifs

L'abri bus a été relocalisé sur le chemin des Lucioles : les parents semblent satisfaits en termes de sécurité pour les enfants (le bus s'arrête au milieu de la chaussée pour que les voitures ne doublent pas).

L'absence de desserte par les transports collectifs (hors scolaire) notamment pour les personnes âgées est soulignée ; en outre le TAD (transport à la demande) n'apporte pas le service nécessaire (accessible sous conditions et dépôt au rond-point de la fusée).

Le secteur de la salle communale

La salle communale est « un plus » pour le hameau (elle accueille l'amicale des Bérards). Les extérieurs sont actuellement occupés par un parking et un terrain de boules. Il est suggéré que cet espace extérieur attenant à la salle communale puisse être aménagé pour notamment accueillir une aire de jeux pour enfants.

Certains pensent que la qualité de vie du hameau a été altérée par la fermeture de l'ancienne école des Bérards (2008-2009) qui accueillait les CM1-CM2, et dans la cour de laquelle des fêtes étaient organisées. Des logements ont été aménagés dans les locaux de l'ancienne école et dans de nouvelles constructions. Une aire de jeux pourrait-elle constituer une nuisance pour ces habitants ?

Une question se pose : faut-il décaler la centralité autour de la salle communale ?



Arrêt de bus chemin des Lucioles



Salle communale



Ancienne école et logements



Arrière salle communale et opération de logements

Divers

La rue de Papillons nécessite une régularisation cadastrale. Un aménagement pour le stationnement des voitures est prévu.

Le PAV (Point d'Apport Volontaire) déborde, « tout et n'importe quoi est déposé ». L'agglomération réfléchit à enterrer les containers.

Une grande partie des bâtiments du hameau ont été rénovés : « il n'y a plus de ruines sur le hameau ».

Le PEB (plan d'exposition au bruit) relatif à l'aéroport est dépassé : il est à revoir.



Rue des Papillons

Point d'Apport Volontaire

PARLANGES



Le trafic routier

Il va y avoir un nouvel échangeur sur la LACRA (Liaison Assurant la Continuité du Réseau Autoroutier) à hauteur de Montélier : cela va engendrer une augmentation de 70 % de la circulation sur la route de Montélier au nord du hameau.

La nécessité d'aménager un rond-point au débouché de l'allée des Epis sur la route de Montélier pour gérer l'entrée nord du hameau est évoquée. De plus, l'implantation d'une haie le long de la route entre l'allée des Epis et le chemin des Rivières (en complément des autres tronçons existants) permettrait de réduire les nuisances sonores liées à la circulation, fortement ressenties par les habitants du hameau, notamment lorsque le vent du nord souffle.

La question des déplacements

Dans le cœur du hameau, il existe depuis 2012 une matérialisation au sol indiquant le nécessaire partage de la voie avec les piétons.

L'école dispose de deux entrées : une entrée primaire sur le côté, une entrée maternelle sur la rue. Lorsque les parents doivent déposer leurs enfants en maternelle et primaire ou uniquement en maternelle, ils ne vont pas jusqu'au parking situé à l'arrière de l'école mais s'arrêtent dans la rue (allée des Moissonneurs) : cela crée une « longue file de parents », mais que faire ? ... c'est une « question de civisme ! ».

En outre, le car s'arrête dans la rue pour permettre aux enfants de monter/descendre, générant des désagréments pour les automobilistes : faut-il bloquer l'accès automobile du secteur aux heures d'entrée/sortie des classes ?



Voirie partagée



Parking arrière école

Ecole allée des Moissonneurs



Allée des Epis : depuis quelques temps, il y a beaucoup de circulation sur cette voie d'accès au hameau. « Avant, les enfants jouaient dans la rue » aujourd'hui, ce n'est plus possible. En outre, un cheminement piéton est matérialisé mais il n'est pas respecté : des voitures sont garées sur le bas-côté. Il est également signalé que le débouché depuis le lotissement la Ferrandière est problématique.

Rue des Fleuristes : à l'est, à partir du chemin des Laboureurs, la cohabitation entre piétons et bus se complique du fait de l'étroitesse de la voie. Un aménagement de cette voie serait à prévoir pour sécuriser l'accès des enfants à l'abri de bus et jusqu'à l'école.

Chemin du Levant : une bande de terrain agricole a été achetée par la commune pour faciliter le stationnement, alors que « des places sur rue ne sont pas utilisées ! ».



Allée des Epis / débouché lotissement la Ferrandière



Chemin du Levant



La place des Tournesols

Auparavant « c'était une belle place avec un lavoir », aujourd'hui l'aménagement est en mauvais état. Les pavés se déchaussent. Les bacs poubelles situés côté nord semblent créer des nuisances (odeurs...). Peu d'usages sont évoqués sur cette place : les enfants ne font plus de vélo ici mais vers l'école ; seules quelques personnes âgées viennent « papoter » ; « il ne se passe plus rien ».

La question est posée de l'utilisation du préau (très souvent envahi de feuilles apportées par le vent). Le panneau municipal est vivement critiqué, certains riverains lui reprochent de faire une lumière gênante la nuit. Bref, un espace public à réaménager.

En revanche, des usages semblent plus nombreux aux abords de l'école et de la salle communale. Près du parking derrière l'école, un aménagement datant de 2010 et aménagé en terrains de boules pourrait être transformé en un espace à usages plus mixtes.

Certains se demandent s'il ne faudrait pas recréer à cet endroit une centralité de hameau, autour d'un vrai espace public.



Place des Tournesols

Lotissement Arc-en-Ciel

Les limites sur la voie interne sont en grande partie constituées de murs, ce qui tend à enfermer les espaces, limitant les interactions entre espace public et espace privé. Cela crée un espace public très minéral, dans un secteur pourtant éloigné de la partie ancienne du hameau.

Question de la parcelle végétalisée située au centre du lotissement : faut-il la préserver comme espace vert commun et ainsi la rendre non constructible ? Certains avancent que cela engendrerait la perte d'un droit financier... alors qu'on cherche à construire au sein de l'enveloppe bâtie des hameaux (le SCoT interdisant désormais de construire en extension).



Terrains de boules
arrière salle communale

La densification

Construire de nouveaux logements a pour conséquence une augmentation de la circulation automobile et des besoins de stationnement.

Au sud du chemin des Fleuristes, en sortie est du hameau, les parcelles ont été divisées pour accueillir une deuxième construction : la qualité de la transition sur l'espace agricole s'en trouve dégradée.

Au nord de l'allée des Charrons, un cheminement existe entre les parcelles mais il n'est pas carrossable et ne peut pas permettre de desservir les terrains non bâtis en vue de leur construction.



Lotissement Arc-en-Ciel
murs pleins

Cheminement le long du Guimand

Les abords du Guimand à proximité du hameau sont devenus inaccessibles car enclos dans l'enceinte de l'aérodrome. Pourtant un cheminement le long du ruisseau serait intéressant pour faire une liaison pédestre intercommunale (des tronçons praticables existent sur Malissard).

Divers

A l'est des opérations « Parlanges » et « Pré Fleuri », 1.3 ha ont été acquis par la commune. Il est précisé que l'offre de logements locatifs dans le hameau est limitée.

Ancienne annexe de la mairie : utilisée par l'école pour certaines activités, elle n'est toutefois pas conforme pour constituer une classe. Se pose la question de son usage : transformation en logements ? occupation par une association ?



Ancienne annexe de la mairie